P.V de la commission sportive départementale du 23/05/2013

(Maison des sports à 18H30)

Présents : Claude BROSSARD, Eric DUCOS, Michel KERISIT, Jacques LABRUE, Jacques SORIEUX

Absents excusés : Pascal BOYER

Ordre du jour :

1) Adoption du PV de la dernière CSD
2) Compte-rendu de la CSR du 4 mai 2013
3) Championnat par équipes : point sur la 2ème phase, montées et descentes
4) Epreuves individuelles : point sur la 2ème phase
5) Règlements
6) Questions diverses

---

1) Adoption du PV de la dernière CSD

Le PV de la CSD du 19/12/2012 est adopté à l'unanimité.

2) Compte-rendu de la CSR du 4 mai 2013

- La CSR a d'abord fait le point sur les litiges de la 2ème phase du championnat par équipes.
  # 13ème journée
  ¤ R3B : un joueur de TT PLEMET 1 a abandonné en cours de rencontre. Après vérification, il s'est avéré que ce joueur avait déclaré forfait au critérium fédéral la semaine précédente et avait fourni un certificat médical lui interdisant la pratique du sport pendant 15 jours. Après la rencontre, le club a renvoyé un certificat médical, daté du même jour que le premier, l'autorisant à jouer au tennis de table. La CSR décide de s'en tenir au 1er certificat et de donner rencontre perdue par pénalité au club de PLEMET. Celui-ci, après avoir fait appel de la décision devant le comité directeur de la Ligue qui a confirmé la décision, a fait appel devant la Fédération qui n'a pas encore statué.
  # 14ème journée
  ¤ R2A : Al PLOEMEUR 3 a joué à 5. Sanction : rencontre perdue par pénalité.
  # 16ème journée
  ¤ PN : MONTFORT TT 2 a joué avec 2 mutés dont un n'avait pas le classement suffisant pour jouer dans cette division. Sanction : rencontre perdue par pénalité.
  # 17ème journée
  ¤ R1B : la Ligue a accordé au RP FOUESNANT 3 le report de sa rencontre contre l'OC CESSON 1 car 2 de leurs joueurs disputaient, à cette date, le championnat de France vétérans. L'OC CESSON n'ayant pas suffisamment de joueurs disponibles ou non brûlés à la date fixée par la Ligue s'est vu contraint de déclarer forfait et s'est fait confisqué la caution comme le prévoit le règlement. Michel KERISIT fait part à la CSR de son mécontentement sur le fait qu'on en soit arrivé là et surtout sur l'application de l'amende.
  ¤ R3A : GOUDELIN-PLOUHA 2 a fait jouer une féminine alors qu'il y en avait déjà une qui avait joué cette journée avec l'équipe 1. Sanction : rencontre perdue par pénalité.
  ¤ R3D : US GUIPRY-MESSAC 1 a fait jouer Marc BROSSARD qui a muté de BETTON après la 2ème journée de la 2ème phase. Or, comme une équipe de BETTON figure dans la même poule, il n'avait pas le droit de jouer dans cette équipe. Sanction : rencontre perdue par pénalité. Pour information, cette infraction n'apparait pas sur SPID et c'est l'adversaire direct de GUIPRY-MESSAC pour le maintien qui a demandé la sanction.
  # 18ème et 19ème journée
  R1B féminine : CPB RENNES 4 a joué à 2. Sanction : rencontre perdue par pénalité.

- Pour information, la CSR avait décidé lors de sa précédente réunion de changer ce règlement et d'autoriser les équipes de R1 féminine à jouer à deux 2 fois par phase la saison prochaine.
- Renan THEPAUT, Président de la Ligue, fait part à la CSD du problème posé par le club de MONTFORT TT qui a faut jouer un joueur sous un faux nom en nationale 1 lors des journées 13 et 15. Ce litige va être remonté à la Fédération qui statuera.
- Michel COAT fait part à la CSR des montées et des descentes. Il y a une descente de N3 en messieurs et aucune en dames. Comme cela avait été décidé lors de la précédente réunion, le refus du club de BETTON d'avoir une nouvelle R3 la saison prochaine sera compensé par cette descente.
- Michel KERISIT fait part à la CSD de 2 décisions prises par la CSR lors de sa précédente réunion. Au critérium fédéral, la R1 benjamines passera, la saison prochaine, à 12 joueuses avec une montée facultative par département à chaque tour. Au championnat de Bretagne vétérans, le tableau V1 messieurs passera de 48 à 32 joueurs. Ces 2 décisions sont à entériner par le comité directeur de la Ligue.
- Suite à la réforme du championnat par équipes et à l'augmentation du nombre d'équipes en régionale, la CSR prend les 2 décisions suivantes :
  ¤ les clubs devront avoir un juge-arbitre par équipe, mais ceux-ci pourront couvrir plusieurs équipes.
  ¤ les rencontres de PN, R1 et R2 messieurs ainsi que celles de PN dames seront juge-arbitrées en priorité. Ensuite, les rencontres de R3 messieurs et R1 dames seront juge-arbitrées dans la mesure du possible.
- La CSR discute de la réforme du championnat de Bretagne individuel et propose à l'approbation du comité directeur de la Ligue les modifications suivantes :
  ¤ l'obligation de participer aux championnats départementaux est maintenue sauf pour les joueuses et joueurs du TOP 100 ; mais, les qualifiés d'office qui ne pourraient pas y participer pour une bonne raison (blessure, sélection…) conserveront leur qualité de qualifié d'office. Cela entraine la suppression dans tous les tableaux des 2 places prévues à cet effet.
  ¤ la nouvelle répartition des qualifiés dans les tableaux jeunes est la suivante :

JG, JF, CG, CF, MG, MF, BG	10 qualifiés d'office, 3 qualifiés par comité, 2 places CTF
BF	6 qualifiés d'office, 2 qualifiés par comité, 2 places CTF
PG, PF	pas de changement

  ¤ la CSR propose de créer 2 tableaux en seniors messieurs. Le premier serait le tableau toutes catégories existant et il ne compterait plus que 30 joueurs. Le deuxième serait un tableau régional (jusqu'à 1699 points) réservé aux seniors et il compterait 18 joueurs.
  ¤ la nouvelle répartition des qualifiés dans les tableaux seniors est la suivante :

TCM	8 meilleurs seniors et 6 meilleurs jeunes qualifiés d'office, 4 qualifiés par comité
Régionaux	5 qualifiés pour le 29 et le 35, 4 qualifiés pour le 22 et le 56
TCD	5 meilleures seniors et 3 meilleures jeunes qualifiées d'office, 4 qualifiées par comité

  ¤ rétablissement des doubles JG et CG en lieu et place du double jeunes garçons, avec 12 places par tableau.
- Michel KERISIT présente à la CSD le calendrier de la saison prochaine qui a été établi à l'occasion du championnat de Bretagne. Une nouvelle fois, les championnats départementaux auront lieu en même temps que le top de zone de détection. D'autre part, l'Ille et Vilaine proposait de déplacer le top régional du 26 au 19 janvier afin de faire disputer les interclubs départementaux les 25 et 26 janvier. Cette possibilité a été refusée, notamment pour ne pas toucher au top régional.

3) <u>Championnat par équipes : point sur la 2ème phase, montées et descentes</u>

- Michel KERISIT fait le point sur les litiges de la 2ème phase:

 # 13ème journée
¤ D1B : ILLE ET RANCE TT 1 a déposé une réclamation au sujet de la température régnant dans la salle de l'UP ROZ-BAGUER. Pas de suite.
¤ C2H : US TREMBLAY 3 a fait jouer un joueur sous un faux nom. Interrogé au téléphone, le président du club qui, dans un premier temps, n'était pas au courant a ensuite confirmé les faits. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 18-0 et 0 point.

 # 14ème journée
¤ PR : TA RENNES 3 a fait jouer 3 joueurs qui avaient disputé la 1ère journée de la 2ème phase dans des équipes de numéro inférieur, alors que seulement deux étaient autorisés. Les clubs avaient été prévenus que ce règlement s'appliquait en 2ème phase. Sanction : les parties disputées par le joueur évoluant en B ont été considérées comme perdues (score : 10-10 au lieu de 13-7).

¤ D3A : JA MORDELLES 3 a fait une mauvaise composition. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 20-0 et 0 point.
¤ C2B : AURORE VITRE 6 a fait jouer 2 joueurs qui avaient disputé la 1ère journée dans des équipes de numéro inférieur, alors qu'un seul était autorisé. Sanction : les parties disputées par un des 2 joueurs ont été considérées comme perdues (score : 9-9 au lieu de 14-4).

 # 15ème journée R.A.S

 # 16ème journée
¤ D1A : CPB RENNES 5 a fait jouer une féminine dans le groupe A. Or celle-ci avait déjà disputé la 16ème journée en championnat national féminin. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 20-0 et 0 point.
¤ D3B : AL BRUZ 2 a fait jouer 2 mutés. Sanction : les parties disputées par un des 2 joueurs ont été considérées comme perdues (score : 5-15 au lieu de 7-13).
¤ C2B : AURORE VITRE 6 a fait jouer 1 joueur brûlé. Du coup, il n'y avait plus que 2 joueurs régulièrement qualifiés pour disputer cette rencontre. Sanction : les parties disputées par un des 2 joueurs ont été considérées comme perdues (score : 11-7 au lieu de 16-2).

 # 17ème journée R.A.S

 # 18ème journée
¤ D3B : US TREMBLAY 2 a fait jouer un joueur brûlé dans le groupe A. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 20-0 et 0 point.
¤ C2A : AL BRUZ 4 a fait jouer un joueur brûlé. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 11-7 au lieu de 15-3).
¤ C2F : JACQUOLANDIN TT 4 a fait jouer un joueur brûlé. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 7-11 au lieu de 11-7).

 # 19ème journée
¤ D3B : UP MEDREAC-QUEDILLAC 2 a fait une mauvaise composition. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 20-0 et 0 point.

- Comme d'habitude, l'essentiel des litiges provient du non respect de la règle de brûlage.
- Michel KERISIT fait part à la CSD des montées et descentes et notamment de la descente de l'équipe de MONTFORT TT 1 de N1 en N2. Elle sera remplacée en N2 par l'équipe 2 de TFTT qui monte de N3. Il y a 2 descentes de régionale : EPSG 1 et US GUIPRY-MESSAC 1. Cela va permettre d'appliquer au pied de la lettre le projet de réforme du championnat par équipes, puisque la simulation envoyée aux clubs prévoyait 2 descentes de régionale.
- Michel KERISIT présente à la CSD le courrier d'engagements d'équipes qui va être envoyé aux clubs. Celui-ci a été aménagé pour tenir compte de la réforme du championnat par équipes. La liste des équipes qualifiées, jointe à ce courrier, a été établie en tenant compte des équipes engagées cette saison. La CSD entérine ce courrier qui partira dans les clubs le lundi 27 mai.
- Michel KERISIT informe la CSD que, compte-tenu des arrêts d'équipes annoncés, il avait décidé, en accord avec le responsable corpos Patrick GILLES, de supprimer la D4 corpos la saison prochaine. La nouvelle pyramide sera donc la suivante : 1D21, 2D2, 1D3.

4) <u>Epreuves individuelles : point sur le début de saison</u>

- Le championnat de Bretagne sport dans l'entreprise s'est très bien déroulé à THORIGNE-FOUILLARD malgré une participation plutôt faible. Il n'y avait, en effet, que 78 participants, notamment à cause de nombreux forfaits de dernière minute.
- Les interclubs régionaux se sont bien déroulés à THORIGNE-FOUILLARD malgré une fin de compétition un peu tardive, l'horaire étant très difficile à tenir sur ce type de compétition où on ne maitrise pas toujours la durée des rencontres.
- Les finales par classements départementales, bien organisées à TINTENIAC par le club d'ILLE ET RANCE TT, ont connues une affluence record. Il y avait cette année 220 inscrits contre 168 la saison dernière.

- Le top de zone de détection a été organisé, à la satisfaction générale, par le club de l'OC CESSON.
- Les championnats d'Ille et Vilaine se sont très bien déroulés à THORIGNE-FOUILLARD. La participation en seniors et en jeunes est en légère hausse par rapport à l'année dernière avec une quinzaine d'inscrits supplémentaires. Il est tout de même à noter que les inscriptions de départ laissaient présager une augmentation d'une cinquantaine de joueurs ; mais, qu'il y a eu de nombreux forfaits de dernière minute dont un certain nombre non excusés. En corpos, le nombre d'inscrits continue de baisser légèrement ; mais la participation a tout de même était presque aussi importante qu'au championnat de Bretagne avec 72 inscrits.
- Sans remettre en cause l'organisation du club de l'UP ST MALO, force est de constater que la participation au critérium des jeunes est, cette année en chute libre. Il n'y avait que 175 participants contre 248 la saison dernière ; et, pour la première fois, il n'y avait qu'une équipe complète. La date située au début d'un pont de 5 jours est certainement la cause principale de cette désaffection.

5) <u>Règlements</u>

- La commission féminine doit présenter au comité directeur du 30 mai prochain un nouveau projet de compétition calquée sur le circuit des jeunes. Elle serait réservée aux cadettes, juniors et seniors licenciées promotionnelles ou ayant moins de 700 points et se déroulerait sur 6 tours aux dates du circuit des jeunes.
- La création d'un tableau régional réservé aux seniors messieurs au championnat de Bretagne nécessite une modification du règlement du championnat d'Ille et Vilaine. En effet, pour le moment, il existe un tableau 13 à 16 ouvert aux jeunes ; mais, ceux-ci risquent de fausser la qualification au championnat de Bretagne pour les seniors. Il n'y avait que 4 jeunes engagés cette année dans ce tableau ; mais, 2 d'entre eux ont atteint la finale. Après discussion, la CSD décide de remplacer, la saison prochaine, le tableau 13 à 16 messieurs par un tableau 5 à 16 réservé aux seniors. Les jeunes pourront continuer à participer aux tableaux toutes catégories ou 5 à 12. Cette modification sera proposée au comité directeur du 30 mai prochain.

6) <u>Questions diverses</u>

- A la demande l'éducateur sportif départemental Olivier GROSDOIGT, Michel KERISIT interroge la CSD sur la possibilité d'intégrer les féminines aux tableaux masculins dans les catégories jeunes du critérium fédéral. Cela leur permettrait de jouer un peu plus. La CSD s'oppose à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Le responsable de la CSD
Michel KERISIT